

Laurent Beck – Directeur adjoint
Direction de la surveillance du marché du travail
- DISMAT
Direction générale de l'emploi et du marché du
travail - DGEM
Département de l'économie, de l'innovation, de
l'emploi et du patrimoine - DEIEP
Rue Caroline 11 – 1014 Lausanne
laurent.beck@vd.ch

Lausanne, le 11 juin 2025

Consultation relative à la révision de la loi sur la concurrence déloyale

Monsieur,

Nous nous référons au courriel de Madame Françoise Favre du 15 mai dernier relatif à l'objet cité en titre.

La révision mise en consultation prévoit la création de bases légales permettant de poursuivre pénalement l'inobservation de certaines conditions de travail, dans l'optique de lutter contre une concurrence déloyale.

L'objectif est louable : l'Etat se doit de mettre en œuvre des conditions-cadres garantissant une concurrence saine et loyale entre les entreprises. Cela passe bien évidemment aussi par la protection des employeurs respectueux des règles minimales applicables aux rapports de travail. Bien que nous sommes d'avis que les mécanismes existants prévus par les droits privé et public du travail fonctionnent à satisfaction et sont mieux à même de faire face à des comportements déloyaux, nous ne voyons pas de raison de nous opposer au projet mis en consultation. Nous n'avons pas de remarque particulière sur le libellé de l'art. 7a nouveau LCD, que nous acceptons tel que proposé par la majorité de Commission des affaires juridiques du Conseil national.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie



Romaine Nidegger
Responsable de la politique



Mathieu Piguet
Responsable du service juridique

